

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 40
Du 29 mai 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION**BO N° 40 du 29 MAI 2019**

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI –BONHOMME- BONNET - BOUDET–BOUTIE - DRIF-GIBERT - JORGE - PETROSINO - PITIE - ROGER-RONTES – VALET

Excusés : Mme SAVIANA- Mrs BOUSQUET – GERARD - GRILLE– MANI- –ZAMO -BEAUBOIS– TRASTET- ROQUE-DURANTE MALVY

En début de séance, le comité de direction approuve le procès-verbal n° 39 du 23 mai 2018

FINALES DES COUPES

Le comité de direction remercie la concession « Volkswagen » et son Directeur pour la mise à disposition de son garage afin de procéder à la remise des maillots aux clubs qui disputeront les finales de coupes à PORT A NOUVELLE les 1 et 2 juin 2019.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Contrairement à ce qui a été annoncé, la journée nationale des débutants aura bien lieu le 15 juin 2019 au stade de Romieu.

Le Président du district remercie M. le Maire de Carcassonne qui a répondu favorablement à sa demande, ainsi que M. Flamant Lucien, notre interlocuteur privilégié.

COURRIER DIVERS**US CONQUES**

Le comité de direction émet un avis favorable à la demande d'organisation du tournoi « Geoffrey Guerrier » décédé suite à un accident de canyoning en Corse l'été dernier.

Le Secrétaire général

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 40 DU 29/05/2019

Présents : Mrs VALET - RONTES – GRILLE- DRIF

**MONTREAL / TRAPEL PENNAUTIER
D3 poule B du 26/05/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées du club de Montréal en date du 27/05/2019

Les réserves sont recevables.

Considérant les articles 22.a et 22.c des RdD de l'Aude

22.a L'équipe première du Trapel Pennautier a joué une rencontre le même jour le 26/05/19 en D1
Trapel / US Minervois

22.c L'ensemble des joueurs qui composent l'équipe du Trapel ne comprend pas plus de 3 joueurs qui
ont effectué plus de 10 rencontres en équipe supérieure (D1).

Jugeant en premier ressort

Les réserves sont non fondées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Montréal

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**TRAPEL PENNAUTIER / CONQUES
U15 D2 poule C du 25/05/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées du club du Trapel Pennautier en date du 27/05/2019

Considérant l'article 22.a

L'équipe de U15 de conques 1 a effectué sa dernière rencontre le 19/05/19 en R2 contre CONQUES.

Après vérification et contrôle

L'équipe Conques 2 comprend six joueurs qui ont participé à la rencontre avec Conques1

Il s'agit de : CARVERVIERE Vincent N° 2546003563, PEREZ Lenny N° 2546003973, RIPOLL Lylian
N° 2546151741, MASSON Pierre N° 2546151760, BENSALÉM Yannis N° 2546173122 et
HERNANDEZ Mattis N° 2546721795.

Jugeant en premier ressort

Les réserves sont fondées

Donne match perdu par pénalité au club de Conques

Trapel Pennautier -03 (3pts) / Conques -00 (0pt)

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Conques

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**ETS MALVOISE / VILLEGLY
D3 poule B du 26/05/19**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre

Considérant les articles 14, 18 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Villegly étant réduit à 7 joueurs à la 54', l'arbitre a arrêté la rencontre.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Villegly

ETS Malvoise -06 (4pts) / Villegly -00 (1pt)

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**NARBONNE UFC / FC MALEPERE
D4 poule B du 26/05/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du Club du FC Malepere

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC Malepere n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe du FC Malepere

Narbonne UFC -03 (4pts) / FC Malepere -00 (0pt)

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

VILLALIER AS / FC DE LA MALEPERE Sénior féminine poule 3 du 26/05/19

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Villalier n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de Villalier

Villalier -00 (-1pt) / FC Malepere -03 (3pts)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Villalier

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

TRAPEL PENNAUTIER / MONTREAL D3

Vu le courrier du club du Trapel Pennautier en date du 27 mai 2019

Vu les programmations des matchs aller le 20/01/19 et retour le 26/05/19

Considérant que l'équipe du Trapel a effectué le déplacement au match retour

Considérant l'article 84 des RdD de l'Aude

Considérant le forfait du club de Montreal au match aller

Le club de Montreal sera débité de la somme de 66 € (22km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 84. Le montant sera reversé au club du Trapel

TRAPEL PENNAUTIER / LIMOUX Féminine Sénior poule 2

Vu le courrier du club du Trapel Pennautier en date du 27 mai 2019

Vu les programmations des matchs aller le 17/03/19 et retour le 26/05/19

Considérant que l'équipe du Trapel a effectué le déplacement au match retour

Considérant l'article 84 des RdD de l'Aude

Considérant le forfait du club de Limoux au match aller

Le club de Limoux sera débité de la somme de 105 € (35km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 84. Le montant sera reversé au club du Trapel

VENTENAC / MOUSSAN D3

Vu le courrier du club de Ventenac en date du 20 mai 2019

Vu les programmations des matchs aller le 13/01/19 et retour le 19/05/19

Considérant que l'équipe de Ventenac a effectué le déplacement au match aller

Considérant l'article 84 des RdD de l'Aude

Considérant le forfait du club de Moussan au match retour

Le club de Moussan sera débité de la somme de 197 € (69km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 84. Le montant sera reversé au club de Ventenac

FC ALARIC / FC CRITOURIEN Féminine Sénior

Vu le courrier du club d'Alaric en date du 17 mai 2019

Vu les programmations des matchs aller le 24/02/19 et retour le 12/05/19

Considérant que l'équipe d'Alaric a effectué le déplacement au match retour

Considérant l'article 84 des RdD de l'Aude

Considérant le forfait du club du FC Critourien au match aller

Le club du FC Critourien sera débité de la somme de 315 € (105km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 84. Le montant sera reversé au club d'Alaric

LE COUGAING / UFC NARBONNE U17

Vu le courrier du club du Cougaing en date du 20 mai 2019

Vu les programmations des matchs aller le 24/02/19 et retour le 19/05/19

Considérant que l'équipe du Cougaing a effectué le déplacement au match retour

Considérant l'article 84 des RdD de l'Aude

Considérant le forfait du club de l'UFC Narbonne au match aller

Le club de l'UFC Narbonne sera débité de la somme de 267 € (89km x 3), qui correspond aux frais de déplacement conformément à l'article 84. Le montant sera reversé au club du Cougaing

RAPPEL AUX CLUBS

Pour les lieux et horaires des rencontres, la commission vous invite à consulter les sites du District de l'Aude ou Footclub le vendredi à partir de 18 heures 30

RECOMMANDATIONS

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

COMMISSION DES ACTIONS CITOYENNES

Réunion du 29/05/2019

Présents : Contreras Emmanuelle, Trastet Damien,

Assiste à la réunion : Sophie Thomas

SITUATION DU CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF AU 29/05/2019

Champ Sénior Départemental 1 / Phase unique						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Carcassonne FAC 2	13	6	0	0	22	0,189
US Montagne Noire 1	27	0	4	0	22	0,295
Limoux-Pieusse 1	29	0	1	5	22	0,470
Naurouze Lab 1	31	3	5	3	22	0,530
Narbonnais UFC 1	29	4	0	8	22	0,644
Alaric 1	27	3	2	9	22	0,705
Razes Olympique 1	29	3	1	11	22	0,788
Pexiora A S 1	35	4	3	9	22	0,803
Moussan O. 1	28	6	1	20	22	1,235
Haut Minervois OL 1	29	3	1	29	22	1,606
Trapel-Pennautier FC 1	38	0	3	29	22	1,674
Trèbes FC 2	32	4	4	38	22	2,121
	347	36	25	161		0,922

**Dossiers en instance
commission de Discipline**

Champ Sénior Départemental 2 / Phase unique Poule A						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Caux/Sauzens 1	38	3	3	0	22	0,402
St Papoul OS 1	33	10	2	0	22	0,447
Fanjeaux ES 1	22	1	2	5	22	0,455
Bram AS 1	28	2	4	3	22	0,470
Salles/Hers 1	25	7	1	4	22	0,500
Saissac Cabardès AS 1	29	5	1	4	22	0,500
Souilhe FC 1	25	9	0	4	22	0,508
Chalabre FC 1	28	5	4	4	22	0,561
Naurouze Lab 2	41	6	0	4	22	0,583
Spartak du Lauquet 1	34	4	6	4	22	0,636
Alzonne FC 1	43	7	0	7	22	0,750
Castelnaudary 2	26	2	1	15	22	0,932
	372	61	24	46		0,532

**Dossiers en instance
commission de Discipline**

Champ Sénior Départemental 2 / Phase unique Poule A						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Caux/Sauzens 1	38	3	3	0	22	0,402
St Papoul OS 1	33	10	2	0	22	0,447
Fanjeaux ES 1	22	1	2	5	22	0,455
Bram AS 1	28	2	4	3	22	0,470
Salles/Hers 1	25	7	1	4	22	0,500
Saissac Cabardès AS 1	29	5	1	4	22	0,500
Souilhe FC 1	25	9	0	4	22	0,508
Chalabre FC 1	28	5	4	4	22	0,561
Castelnaudary 2	26	2	1	7	22	0,568
Naurouze Lab 2	41	6	0	4	22	0,583
Spartak du Lauquet 1	34	4	6	4	22	0,636
Alzonne FC 1	43	7	0	7	22	0,750
	372	61	24	46		0,532

**Dossiers en instance
commission de Discipline**

Champ Sénior Départemental 2 / Phase unique Poule B						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
FC Corbières Médit. 1	15	4	2	0	22	0,220
Moussan O. 2	32	3	1	0	22	0,311
Villegly 1	26	2	0	2	21	0,333
Fc Briolet 2	19	2	6	2	22	0,402
Conques US 2	18	5	0	5	22	0,439
Haut Minervois OL 2	21	7	1	4	22	0,470
UF Lézignanais 2	25	4	5	4	22	0,545
FC Villedubertois 1	22	6	0	9	22	0,667
Cuxac D'Aude O. 1	21	2	0	17	22	0,962
FC St Nazairois 1	20	2	4	16	21	1,048
MJC Gruissan 2	21	3	4	18	21	1,167
O. Ozanam 1	19	8	1	32	21	1,825
	259	48	24	109		0,699

Champ Sénior Départemental 3 / Phase unique Poule A						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nb de matches	Ratio
Pexiora AS 2	17	2	2	0	22	0,205
Le Cougaing 1	21	3	0	0	22	0,205
ST Papoul OS 1	23	2	6	0	21	0,357
US Montagne Noire 2	25	3	0	4	22	0,417
Limoux Pieusse 2	35	5	4	0	22	0,432
Bram AS 2	16	2	0	7	22	0,470
Mas Stes Puel 1	30	3	1	4	22	0,477
Belpech US 1	34	3	7	4	22	0,644
FC Haute Vallée 1	35	4	5	4	21	0,651
Naurouze Lab 3	28	2	1	9	22	0,674
Les Martyrs O 1	31	8	1	14	22	1,015
Villepinte AS 1	24	4	0	22	22	1,242
	319	41	27	68		0,566

**Dossier en instance
commission de Discipline**

Champ Sénior Départemental 3 / Phase unique Poule B						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
FC Corbières Médit. 2	11	5	1	0	22	0,182
Coursan EC 1	12	4	2	0	22	0,197
FC Malepère 1	23	2	0	0	22	0,205
Trapel/ Pennautier FC 2	17	3	1	0	21	0,206
Moussan O 3	17	4	1	0	21	0,222
Et.S.Malvoise 1	25	4	0	0	21	0,262
AS Ventenacoise 1	17	4	0	3	22	0,326
US du Minervois 2	15	2	5	2	21	0,365
Montréal OL 1	26	2	0	4	21	0,429
Villegly 2	22	5	2	5	22	0,515
Alaric 2	28	3	4	9	22	0,758
Pezens Usa 2	23	1	3	22	21	1,317
	236	39	19	45		0,415

Champ Sénior Départemental 4 / Phase unique Poule A						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
Le Cougaing 2	4	0	0	0	15	0,044
Salles/Hers 2	3	2	0	0	14	0,083
Fanjeaux ES 2	8	1	0	0	14	0,119
Chalabre FC 2	14	0	0	0	14	0,167
St Martin Lalande 1	13	0	1	0	15	0,178
US de Villasavary 1	13	1	0	0	14	0,179
Saissac Cabardès AS 2	13	1	0	6	13	0,654
Razes Olympique 2	19	2	1	6	15	0,689
Belpech US 2	18	1	0	16	15	1,289
	105	8	2	28		0,378

Champ Sénior Départemental 4 / Phase unique Poule B						
Équipes	Cartons jaunes	Cartons blancs	Matches de suspension	Matches de suspension HJ	Nombre de matches	Ratio
US du Minervois 3	5	2	0	0	19	0,079
FC Villedubertois 2	8	1	4	3	17	0,392
AS Ventenacoise 2	18	0	0	4	17	0,412
Narbonnais UFC 2	19	7	1	0	15	0,400
Spartak du Lauquet 2	13	1	1	0	16	0,188
UF Lézignanais 3	20	2	4	4	18	0,556
Alzonne FC 2	11	1	0	4	16	0,385
St Eulalie Villeseq 2	17	0	4	8	19	0,675
Cuxac d'Aude O 2	23	1	1	6	18	0,593
AJS. Bages 1	27	2	4	0	18	0,398
FC Malepère 2	16	0	0	8	17	0,627
	177	17	19	37		0,428

Nb :

Informations transmises à la commission Senior pour l'organisation des phases finales.

Procès-verbal non transmis à la commission de discipline en raison des dossiers en instance.

La situation définitive des équipes au regard du challenge de l'Esprit sportif paraîtra après le traitement des dernières affaires disciplinaires de la saison.

Pour consulter le règlement suivre le lien ci-dessous

<https://aude.fff.fr/wp-content/uploads/sites/75/bsk-pdf-manager/090b77a84e52714c9dceb47fe9018fcd.pdf>

COMMISSION SENIORS

PV N° 40 du 29 mai 2019

Présents : M BOUSQUET-RONTES - DRIF

**DEPARTEMENTAL 4 POULE B
FORFAIT DANS LES 4 DERNIERES JOURNEES
1^e FORFAIT**

Journée du 26/05/2019

amende MALEPERE2 105€

**FINALES CHAMPIONNAT
LE 09 JUIN 2019 A 17H**

DEP 2 à LAURE MINERVOIS

Poule B reçoit

DEP 3 à CONQUES

Poule B reçoit

DEP 4 à VILLEGLY

Poule A reçoit

Pour les finales les clubs recevants ou premiers nommés doivent fournir la tablette.

Le président de la commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 29 mai 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M AKLI, BONNET

Excusé : M MANI

➤ Courriers

INFORMATIONS COUPE DE L'AUDE

La remise des maillots pour les clubs finalistes aura lieu le mardi 28 mai 2019 à 18h30 au garage Volkswagen à Carcassonne.

Horaires des Finales : le dimanche 02 juin

12H30 - U 15 – FU NARBONNE / CASTELNAUDARY

14H30 - U17 – CASTELNAUDARY / CARCASSONNE FAC

Les clubs du FU NARBONNE pour les U15 et CASTELNAUDARY pour les U17 devront fournir la tablette pour la rédaction de la FMI.

Le président de la Commission

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 40 du 29 mai 2019

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

**FINALES COUPES FEMININES
A PORT LA NOUVELLE**

Samedi 01e juin 2019

Seniors Féminines à 11 -14h30

CARCAS FOOT FEM – CUXAC D'AUDE

CARCAS FOOT FEM est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

Challenge GARAUD -16h

FC ALARIC – NAUROUZE LABASTIDE

FC ALARIC est le club recevant il devra fournir la tablette (FMI)

Dimanche 02 juin 2019

U13 Féminines -11h

FC CORBIERES – ST JEAN DU FALGA

La Présidente de la Commission